

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD148

présenté par

Mme Battistel, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

**ARTICLE 5**

I. – Supprimer l'alinéa 10.

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 11 :

« Si la cour décide que la procédure est irrégulière, elle adresse une injonction...*(le reste sans changement)* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.